

# Assemblée générale des Nations Unies

## DIX-HUITIÈME SESSION, DEUXIÈME MOIS

LE 15 NOVEMBRE, deux mois après l'ouverture de sa dix-huitième session, l'Assemblée générale avait terminé son débat général et procédé à l'examen détaillé des 84 points à l'ordre du jour. Elle avait adopté des projets de résolutions ayant trait à divers sujets: assistance aux victimes du tremblement de terre de Skoplje; question de la Rhodésie du Sud; opération des Nations Unies au Congo; aide aux victimes du cyclone de la mer des Caraïbes; rapport sur l'activité du Conseil de sécurité pour la période allant du 16 juillet 1962 au 15 juillet 1963; interdiction des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique; mise en application de l'accord conclu entre les Pays-Bas et l'Indonésie touchant le transfert de souveraineté de la Nouvelle-Guinée occidentale; effets des radiations ionisantes; amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée.

Au cours du deuxième mois, des rapports et des projets de résolutions ayant trait à une douzaine de points sont passés des Commissions à l'Assemblée, qui doit en faire l'examen. Ils comprennent entre autres: le rôle de la femme dans l'évolution nationale, sociale et économique; un projet de déclaration visant à supprimer toutes les formes de discrimination raciale; la campagne mondiale de lutte contre l'analphabétisme; la transformation du Fonds spécial en fonds d'équipement qui puisse à la fois faire des opérations de pré-investissement et d'investissement; le rôle des pays en voie de développement dans le transfert de la technologie chez eux.

### **Élections aux différents conseils et à la Cour internationale de Justice**

A chaque session régulière, l'Assemblée générale procède à l'élection de trois membres non permanents du Conseil de sécurité et de six membres du Conseil économique et social.

La Bolivie et la Côte-d'Ivoire ont été élues le 18 octobre au Conseil de sécurité, mais la lutte entre la Malaisie et la Tchécoslovaquie pour le troisième siège s'est poursuivie pendant onze tours de scrutin. Enfin, le 1<sup>er</sup> novembre, ces deux pays ont conclu officieusement un accord en vertu duquel la Tchécoslovaquie occupera le siège non permanent du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1964, après quoi elle cédera sa place à la Malaisie pour la deuxième année du mandat.

Le 18 octobre également, l'Algérie, le Chili, l'Équateur, la France, l'Irak et le Luxembourg ont été élus pour trois ans au Conseil économique et social.

Enfin, le 21 octobre, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont siégé en même temps pour élire cinq juges à la Cour internationale de Justice. Les juges élus sont: sir Gerald Fitzmaurice (Grande-Bretagne), André Gros (France), Luis Padilla Nervo (Mexique), Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan) et Isaac